

Inscription 24/25

ASSOCIATION EB



ÉLISE BERNARD
PROFESSEUR DE DANSE
DIPLOMÉE D'ÉTAT

ÉLÈVE

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Téléphone _____

Adresse _____

Mail _____

**Pour tout élève mineur

Nom et prénom du représentant légal _____

Numéro de téléphone _____

COURS SUIVIS

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Contemporain débutant | <input type="checkbox"/> Contemporain intermédiaire renforcement | <input type="checkbox"/> Initiation à la danse |
| <input type="checkbox"/> Contemporain intermédiaire | <input type="checkbox"/> Contemporain avancé renforcement | <input type="checkbox"/> Eveil à la danse |
| <input type="checkbox"/> Contemporain avancé | | <input type="checkbox"/> Jazz intermédiaire |
| | | <input type="checkbox"/> Jazz avancé |

PAIEMENT

-10€ de réduction jusqu'au 14 juillet pour toute nouvelle inscription

- | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 141€ (45mn) | <input type="checkbox"/> 162€ (1h) | <input type="checkbox"/> 180€ (1h15) | <input type="checkbox"/> 204€ (1h30) |
|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|

-15% sur le 2ème cours, -20% sur le 3ème cours et le 4ème cours

A partir de 5h de cours/semaine forfait illimité à 609€

(Le détail des tarifs pour plusieurs cours est disponible sur le site internet, nous contacter pour toute question)

+ 5€ d'adhésion par élève (obligatoire) à rajouter sur le 1er chèque pour un paiement en 3 fois

TOTAL : _____

*Paiement par chèque à l'ordre de "Association EB" / Possibilité de payer en 3 fois sans frais (encaissement en novembre, janvier et avril)
Possibilité de payer en ligne sur le site internet*

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION COMPLÈTE

- | | |
|---|-------------------------------------|
| — Fiche d'inscription ci-présente | — Paiement |
| — Certificat médical de moins de 3 mois | — Règlement intérieur signé et daté |

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'association.

Je déclare exactes les informations données ci-dessus.

J'atteste que l'élève inscrit détient une assurance de responsabilité civile et accidents corporels.

Date : _____

Signature : _____

Règlement intérieur

ASSOCIATION EB



ÉLISE BERNARD
PROFESSEUR DE DANSE
DIPLOMÉE D'ÉTAT

ARTICLE 1 : inscription

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Toute inscription ne sera validée qu'une fois ces éléments fournis : fiche d'inscription, certificat médical de moins de 3 mois, paiement.

L'absence de ces documents entraînera une interdiction de participer aux cours.

En cas de désistement en cours d'année, aucun remboursement ne sera fait, sauf sur demande avec justificatif médical, justificatif de déménagement ou cas de force majeure.

ARTICLE 2 : cours de danse

Le nombre de place dans chaque cours est limité pour garantir un espace suffisant à chaque élève et une qualité d'enseignement optimal par le professeur.

Chaque élève peut faire la demande d'inscription pour le cours qu'il souhaite, mais le professeur se réserve le droit de remanier et de réorienter un élève dans un autre cours en fonction de l'âge et des compétences.

En fonction des inscriptions, les horaires et jours des cours peuvent être modifiés.

Les cours de danse se déroulent selon le calendrier scolaire, sauf exception particulière.

ARTICLE 3 : absences

Les absences doivent obligatoirement être indiquées au professeur le plus tôt possible, de n'importe quelle façon possible.

L'association se réserve le droit de radier un élève en cas d'absences injustifiées trop nombreuses.

L'absence du professeur en cas d'incapacité d'assurer le cours sera prévenue par mail ou par SMS le plus tôt possible.

ARTICLE 4 : conditions d'accès aux cours de danse

Les cours de danse se déroulent pieds nus.

A partir de 12 ans, les élèves peuvent suivre un cours en chaussettes, mais l'association décline toute responsabilité en cas de problème tel qu'il soit.

Une tenue vestimentaire adaptée est exigée (vêtements souples et de sport).

Les chewing-gums sont interdits.

Les cheveux doivent être correctement attachés.

ARTICLE 5 : responsabilité

Les parents ou représentants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer leur enfant.

Le professeur n'est pas responsable des élèves en dehors de leurs heures de cours respectifs.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradations survenus pendant et en dehors des cours.

Chaque élève doit souscrire à une assurance de responsabilité civile et dommages corporels.

ARTICLE 6 : droit à l'image

L'association et le professeur se réservent le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit sans limite de durée.

En cas de désaccord, merci de faire une demande écrite adressée à l'association.

ARTICLE 7 : spectacle

La présence au spectacle de fin d'année (7/8 juin 2025) ainsi qu'aux répétitions est obligatoire.

J'atteste avoir lu et accepte le règlement intérieur.

Nom et prénom de l'élève : _____

Date : _____ Signature : _____